



Tennis de table

TENNIS de TABLE HANDISPORT

REGLEMENTS SPORTIFS

CRITERIUM FEDERAL

Saison 2017 - 2018

Directeur Sportif
Stéphane LELONG
s.lelong@handisport.org

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Critérium Fédéral est réservé aux joueurs(ses) licenciés(ées) « compétitions » à la Fédération Française Handisport ayant obtenu, ou en attente d'une classification de leur handicap.

II. INSCRIPTIONS ET DROITS D'INSCRIPTION

- a) Chaque saison, tout(e) joueur(se) licencié(e) désirant participer au critérium fédéral doit s'inscrire et s'acquitter d'un droit d'inscription forfaitaire (25€) lui permettant de jouer ensuite les 3 tours proposés et de qualifier au Championnat de France.
- b) Les inscriptions se feront uniquement via le site internet de la commission Tennis de table Handisport (www.tthandisport.org), au plus tard 1 mois avant le début du 1^{er} tour de la saison concernée.
- c) Il est possible d'inscrire un nouveau joueur pour les 2^{ème} et 3^{ème} tour du critérium fédéral, l'inscription devra être effectuée via le site internet de la commission TENNIS DE TABLE Handisport au plus tard 15 jours avant le début du tour concerné.
- d) Les droits d'inscription, devront parvenir par courrier au Directeur Sportif avant le tour concerné. Passé ce délai, les retardataires se verront infliger une pénalité de 10€.
- e) L'inscription est valable pour les 3 tours de la saison en cours. Il n'est pas nécessaire de renouveler l'inscription à chaque tour. De même une inscription effectuée pour le second tour et valable pour le 3^{ème} tour.
- f) Les Féminines et les jeunes participent au critérium fédéral avec les Messieurs avec les mêmes règles.

III. RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

- a) L'organisateur est responsable de l'organisation et doit respecter le cahier des charges pour lequel il a postulé.
- b) Les clubs organisant un tour de National sont accompagnés par le responsable national du critérium fédéral
- c) Les clubs organisant un tour de Régional sont accompagnés par le correspondant régional avec un suivi par le Comité Régional Handisport.

IV. ÉCHELONS

- a) Ce Critérium Fédéral comporte 4 échelons : National 1, 2, 3 et Régional.
- b) A tous ces échelons, les épreuves de qualification pour le Championnat de France Elite se déroulent simultanément en 3 tours pour les catégories OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS
- c) Chaque échelon National est composé de 2 groupes, l'échelon Régional pourra soit être un groupe unique soit décomposé en plusieurs groupes, en fonction du nombre de joueurs(ses).

V. ORGANISATION SPORTIVE

A. Nationale 1 :

- a) Groupe N1-A : 8 joueurs en 1 poule unique
- b) Groupe N1-B : 8 joueurs en 1 poule unique

B. Nationale 2 :

- a) Groupe N2-A Nord : 8 joueurs en 1 poule unique
- b) Groupe N2-B Nord : 8 joueurs en 1 poule unique

- c) Groupe N2-A Sud : 8 joueurs en 1 poule unique
- d) Groupe N2-B Sud : 8 joueurs en 1 poule unique

C. Nationale 3 :

- a) Groupe N3-A Nord-Ouest : 8 joueurs en 1 poule unique
- b) Groupe N3-B Nord-Ouest : 8 joueurs en 1 poule unique

- c) Groupe N3-A Nord-Est : 8 joueurs en 1 poule unique
- d) Groupe N3-B Nord-Est : 8 joueurs en 1 poule unique

- e) Groupe N3-A Sud-Ouest : 8 joueurs en 1 poule unique
- f) Groupe N3-B Sud-Ouest : 8 joueurs en 1 poule unique

- g) Groupe N3-A Sud-Est : 8 joueurs en 1 poule unique
- h) Groupe N3-B Sud-Est : 8 joueurs en 1 poule unique

D. Régional :

Pour l'échelon régional, la formule dépendra du nombre de joueurs(ses) inscrits.
2 solutions :

- Poule Unique (jusqu'à 8 joueurs)
- Poules puis tableau classement intégral (au-delà de 8 joueurs)

VI. DEROULEMENT SPORTIF

NATIONALE

A. GROUPE N1-A :

- a) Les 8 joueurs sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.
- b) Le 1^{er} de la poule est déclaré vainqueur de la Nationale 1
- c) Les 7^{ème} et 8^{ème} de la poule sont relégués en « Groupe N1-B » pour le tour suivant.

B. GROUPE N1 B :

- a) Les 8 joueurs sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.
- b) Le 1^{er} et le 2^{ème} de la poule accèdent au « Groupe N1-A »
- c) Les 7^{ème} et 8^{ème} de la poule sont relégués en Nationale 2 « Groupe N2-A (Nord ou Sud en fonction de leur zone d'appartenance) » pour le tour suivant.

C. GROUPE N2-A Nord et Sud :

- a) Les 16 joueurs (8 Zone Nord et 8 Zone Sud) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.
- b) Le 1^{er} de la poule N2-A Nord est déclaré vainqueur de la Nationale 2 Nord
- c) Le 1^{er} de la poule N2-A Sud est déclaré vainqueur de la Nationale 2 Sud
- d) Ils accèdent tous les deux à la Nationale 1 « Groupe N1-B ».
- e) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en « Groupe N2-B (Nord ou Sud) » pour le tour suivant.
- f) En fonction des descentes de N1, le 6^{ème} pourrait aussi descendre en N2-B

D. GROUPE N2-B Nord et Sud :

- a) Les 16 joueurs (8 Zone Nord et 8 Zone Sud) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.
- b) Le 1^{er} et 2^{ème} de la poule N2-B Nord accèdent au « Groupe N2-A Nord »
- c) Le 1^{er} et 2^{ème} de la poule N2-B Sud accèdent au « Groupe N2-A Sud »
- d) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en Nationale 3 « Groupe N3-A (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est ou Sud-Ouest) » pour le tour suivant.
- e) En fonction des descentes de N1 et des groupes N2-A, les 6^{ème} et 5^{ème} pourraient aussi descendre en Nationale 3

E. GROUPE N3-A Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest :

- a) Les 32 joueurs (8 Zone Nord-Est, 8 Zone Nord-Ouest, 8 Zone Sud-Est et 8 Zone Sud-Ouest) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.
- b) Le 1^{er} de la poule N3-A Nord-Est est déclaré vainqueur de la Nationale 3 Nord-est et accède au « Groupe N2-B Nord »
- c) Le 1^{er} de la poule N3-A Nord-Ouest est déclaré vainqueur de la Nationale 3 Nord-Ouest et accède au « Groupe N2-B Nord »
- d) Le 1^{er} de la poule N3-A Sud-Est est déclaré vainqueur de la Nationale 3 Sud-Est et accède au « Groupe N2-B Sud »
- e) Le 1^{er} de la poule N3-A Sud-Ouest est déclaré vainqueur de la Nationale 3 Sud-Ouest et accède au « Groupe N2-B Sud »
- f) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en « Groupe N3-B (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est ou Sud-Ouest) » pour le tour suivant.
- g) En fonction des descentes de N1 et N2 les 6^{ème} et 5^{ème} pourraient aussi descendre en N3-B.

F. GROUPE N3-B Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest :

- a) Les 32 joueurs (8 Zones Nord-Est, 8 Zones Nord-Ouest, 8 Zone Sud-Est et 8 Zone Sud-Ouest) sont répartis en poule unique de 8. Tous les joueurs se rencontrent, à l'issue de toutes les parties, un classement est établi.
- b) Les 1^{er} et 2^{ème} de la poule N3-B Nord-Est Nord accèdent au « Groupe N3-A Nord-Est ».
- c) Les 1^{er} et 2^{ème} de la poule N3-B Nord-Ouest accèdent au « Groupe N3-A Nord-Ouest ».
- d) Les 1^{er} et 2^{ème} de la poule N3-B Sud-Est accèdent au « Groupe N3-A Sud-Est ».
- e) Les 1^{er} et 2^{ème} de la poule N3-B Sud-Ouest accèdent au « Groupe N3-A Sud-Ouest ».
- f) Les 7^{ème} et 8^{ème} de poule sont relégués en « Régionale » pour le tour suivant.
- g) En fonction des descentes de N1 et N2 les 6^{ème} et 5^{ème} pourraient aussi descendre en Régionale

REGIONAL

L'échelon régional est géré par les correspondants régionaux, les joueurs(es) qui se classeront 1^{er} dans chacune des régions accéderont à la N3-B.

VII. MODALITÉS DE CLASSEMENT DANS LES POULES

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- c) Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le total des victoires, puis si c'est nécessaire le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si besoin le quotient des points gagnés par les points perdus (voir Annexe 2-Synoptique).
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné :
 - Au plus jeune âge.
 - Au n° de classe le plus faible.
- e) La cotation de parties est désormais la suivante :
 - Victoire : 2 points
 - Défaite : 1 point
 - Abandon : 1 point
 - Forfait : 0 point

VIII. COTATION ET CLASSEMENT

Lors des 3 tours qualificatifs, les résultats des participants sont cotés selon le barème suivant :

	N1-Elite	N1	N2-A	N2-B	N3-A	N3-B	Région
1er	1000	800	600	450	300	190	100
2ème	950	760	570	420	280	175	85
3ème	920	730	550	400	260	160	70
4ème	900	710	540	390	250	150	60
5ème	890	700	530	380	240	140	50
6ème	880	690	520	370	230	130	40
7ème	870	680	510	360	220	120	30
8ème	860	670	500	350	210	110	20

- a) Un(e) joueur(se) repêché au 2^e et 3^e tour ne pourra en aucun cas marquer plus de points que le 1^{er} de la division et le groupe pour lesquels il était qualifié avant d'être repêché.
- b) Si plusieurs joueurs(es) sont repêchés au 2^e et 3^e tour, le mieux classé à la fin du tour marquera les points du 1^{er} de la division et du groupe pour lesquels il était qualifié avant le repêchage, le suivant marquera au mieux les points du second de la division et du groupe pour lesquels il était qualifié avant le repêchage et ainsi de suite.
- c) Lorsque deux ou plusieurs concurrents se trouvent à égalité de points à l'issue de la dernière épreuve de qualification, l'avantage est donné :
 - Au plus jeune âge.
 - Au n° de classe le plus faible.
- d) Au niveau régional, les joueurs(es) au-delà de la 8^e place ne marquent aucun point
- e) Les joueurs n'ayant obtenu aucun point lors des 3 tours ne peuvent être qualifiés au Championnat de France Elite. Seules les féminines pourront déroger à cette règle.

IX. NOUVEAUX JOUEURS CLASSÉS FTTT POUR LE 1^{ER} TOUR DE LA SAISON

- a) Un nouveau joueur est considéré « nouveau joueur » que s'il n'a jamais été inscrit au critérium fédéral handisport ou s'il n'a pas participé depuis 2 saisons complètes.
- b) Les nouveaux joueurs seront incorporés suivant leurs points FTTT.
- c) En aucun cas un nouveau joueur ne pourra intégrer directement le niveau le plus haut de chaque division (N1 A, N2 A ou N3 A).
- d) Une fois la division identifiée (N1B, N2B ou N3 B), le nouveau joueur sera incorporé immédiatement sous le joueur ayant plus de points que lui.
- e) Au maximum, il ne peut y avoir que deux nouveaux joueurs intégrés dans la même division. L'ordre est établi par les points classement FTTT de la saison en cours. Le plus jeune en cas d'égalité de points.

Debout :

En N1 B : avoir 1600 points au moins sur la licence de la saison en cours

En N2 B : avoir entre 1599 points et 1100 points sur la licence de la saison en cours

En N3 B : avoir entre 1099 points et 650 points sur la licence de la saison en cours

Assis :

En N1 B: avoir 1100 points au moins sur la licence de la saison en cours

En N2 B: avoir 750 points au moins sur la licence de la saison en cours

En N3 B : avoir 550 points au moins sur la licence de la saison en cours

Il n'y aura aucune intégration de nouveaux joueurs en N1, N2 et N3 après le 1^{er} tour.

X. REPECHAGES

- a) En cas de forfait dans un groupe, le premier joueur descendant est repêché.
- b) Dans le cas de plusieurs forfaits dans un groupe, si tous les joueurs descendants ont été repêchés, le repêchage se fera parmi les 2^{ème}, 3^{ème} (ainsi de suite) du tour précédent.
- c) Lorsque deux ou plusieurs joueurs(ses) sujet au repêchage se trouvent à égalité de points, l'avantage est donné :
 - Au plus jeune âge.
 - Au n° de classe le plus faible.

Un(e) joueur(se) rétrogradé(e) suite à un forfait au tour précédent, ne pourra en aucun cas être repêché.

XI. FORFAITS

- a) Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.
- b) En cas d'accident ou d'évènement de force majeure survenant au dernier moment, il doit en aviser l'organisateur et le responsable du critérium fédéral. Pour le tour considéré il marque 0 point et descend dans le groupe immédiatement inférieur même si ce premier forfait est excusé.
- c) Pour être considéré comme excusé, un forfait devra impérativement être annoncé au responsable du critérium (avec copie au directeur sportif) fédéral au plus tard 8 jours avant le tour considéré. Passé ce délai un justificatif devra être fourni (certificat médical, attestation de travail ou tous documents officiels). Sans justificatif le joueur(se) sera exclu du critérium fédéral et du championnat de France même s'il se trouve qualifié par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.
- d) Un(e) joueur(se) forfait au 1^{er} et au second tour de critérium fédéral ne pourra pas participer au 3^{ème} tour et sera exclu du championnat de France même s'il(elle) se trouve qualifié(e) par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.
- e) Dans le cas d'un deuxième forfait, consécutif ou non survenant après un premier forfait excusé, le(a) joueur(se) est exclu(e) du championnat de France même s'il(elle) se trouve qualifié(e) par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.
- f) Refus de monter : au niveau National il ne sera pas accepté sous peine d'exclusion. Au niveau régional il devra être signalé dès la fin des rencontres.
- g) Un(e) joueur(se) inscrit au critérium fédéral handisport et faisant un forfait pour les 3 tours se verra rétrogradé de 3 groupes pour le début de la saison suivante. La même règle est appliquée pour les joueurs ne s'inscrivant pas au critérium pendant 1 seule saison.

XII. ABANDON

- a) Tout joueur abandonnant sur blessure ou autre lors d'un tour qualificatif, marque les points du dernier pour le tour considéré et descend dans le groupe immédiatement inférieur.
- b) Le classement de la poule est refait en annulant les résultats des parties auxquelles il(elle) aura participé(e).

XIII. RETARD

- a) Si un(e) joueur(se) ne se présente pas à l'appel de son nom, il(elle) ne sera scratché(e) qu'au bout de 15 **minutes** après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il(elle) est présent(e) pour sa deuxième il(elle) peut jouer malgré tout, les joueurs(ses) de la poule concernée ne pourront pas refuser de disputer les parties restantes.

XIV. SOURDS ET MALENTENDANTS

- a) Les joueurs(ses) classifiés « sourds et malentendants » sont autorisés à participer au critérium fédéral handisport à la seule condition qu'ils jouent sans appareillage correctif.
- b) Tout joueurs(ses) « sourds ou malentendants » ne respectant pas cette règle ne pourra pas être qualifié au championnat de France OPEN même s'il se trouve qualifié par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.
- c) Tout joueurs(ses) « sourds ou malentendants » pourra régulièrement s'inscrire au Championnat de France par catégories dans leur tableau dédié mais devront y participer sans appareillage correctif.